



**Direction de la coordination et la promotion des droits de l'Homme**  
-Division de la coordination avec les départements ministériels-

Contribution du Royaume du Maroc au Rapport « éradiquer la pauvreté dans un contexte post-croissance : préparer les prochains objectifs de développement »

Le rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté invite les États et les autres parties prenantes concernées à soumettre des informations concernant :

**Q1. Q.2 Q.3 :**

**I- Mesures du progrès social qui complètent le PIB**

Le Royaume du Maroc s'est engagé depuis de nombreuses années, dans une voie réformatrice, à travers le lancement de plusieurs initiatives et chantiers d'envergure visant la mise en place des jalons d'un Etat social. Cet engagement se manifeste à travers les recommandations issues du Nouveau Modèle de Développement et leurs alignements avec le référentiel et les cibles des ODD.

L'institution nationale chargée des statistiques au Maroc (Haut-commissariat au plan -HCP) s'est investie à contribuer au développement conceptuel de la qualité de vie pour approcher le bien-être sociétal et les progrès sociaux qui en découlent. Les travaux réalisés ou en cour tentent de remettre au centre la conception, l'évaluation et le suivi de nouveaux indicateurs permettant de se prononcer sur les différentes composantes du bien-être et de proposer un canevas d'indicateurs composites pour le pilotage rationnel du progrès social : qualité de vie, bonheur, soutenabilité, etc. Le bilan des travaux réalisés et des chantiers en cours, ci-dessous relaté, reflète une image claire en matière de mesure des différentes dimensions du développement humain pour faire face aux besoins analytiques des nouveaux paradigmes du développement.

**Mesure du bien-être**

Le HCP du Maroc mesure le bien-être de la population marocaine selon trois approches :

**Approche qualité de vie mesurée :** cette approche consiste à mesurer la qualité de la vie dans plusieurs dimensions de la vie en appréhendant les difficultés et les contrariétés de l'expérience vécue par chacun. Le bilan observé permet d'en déduire le niveau de la qualité de la vie, général et par dimension de la vie.

Les dimensions retenues dans le cadre de cette approche sont : (i) conditions de vie matérielles ; (ii) difficultés financières ; (iii) santé ; (iv) éducation ; (v) conditions de travail ; (vi) rapports sociaux et (vii) activités culturelles et loisirs.

La plupart des indicateurs correspondant à ces thématiques, sont calculés à partir des données de l'enquête annuelle sur l'emploi, l'enquête nationale périodique sur le niveau de vie des ménages marocains, l'enquête nationale sur la conjoncture/moral des ménages, l'enquête nationale sur le bien-être, l'enquête nationale sur l'emploi du temps, l'enquête nationale sur les ODD, etc.

La mesure de la qualité de vie et le moral des ménages dans chacune des dimensions repose sur l'élaboration des indices composites simples (méthode de scoring linéaire) traduisant le cumul des contrariétés vécues par chaque ménage.

Pour une mesure synthétique globale, des indices composites globaux de la qualité de vie et du moral des ménages sont construits : ils sont le résultat de l'agrégation simple des indices composites par dimension de la qualité de vie.

### **Réalisation d'un compte satellite ménage pour valoriser le travail non rémunéré**

Au Maroc, malgré une première expérience de valorisation du travail domestique non rémunéré des ménages réalisés par le HCP suite à la réalisation de l'enquête nationale sur l'emploi du temps de 2012, c'est pour la première fois qu'il entreprend un travail de production d'un compte satellite des ménages qui se propose de présenter un ensemble de comptes élargis qui intègre, à la fois, la composante SCN et non SCN de la production économique des ménages dans un cadre cohérent avec la comptabilité nationale. Ce compte satellite a évalué la dimension des activités productives exercées dans les ménages, et a attribué une valeur monétaire au travail non rémunéré et a rendu visible la production des services domestiques non marchands tout en l'intégrant dans un système cohérent avec le cadre central des comptes nationaux.

Ce travail a permis la :

- détermination des ordres de grandeur respectifs de la production des ménages et leur comparaison avec ceux des secteurs marchands de l'économie, et de la participation des femmes à la production marchande et à la production non marchande ;
- comparaison des parts du marché et des ménages (par sexe) dans la fourniture des biens et services et détermination de leurs poids respectifs dans la consommation privée élargie ;
- ventilation par sexe des agrégats économiques relatifs aux différentes catégories d'activités de production des ménages (marchandes et non marchandes, formelles et informelles...), compatibles avec les données des comptes nationaux afin de décrire et d'analyser l'économie élargie ;
- comparaison de la part des revenus générés par le marché et des revenus issus de par la production pour compte propre des ménages et étude des inégalités hommes/femmes par type de revenus.
- analyse de la contribution de la valeur du travail non rémunéré des femmes au PIB élargi et au bien-être économique et social des ménages.

L'évaluation monétaire du travail non rémunéré est effectuée selon la méthode des coûts du marché avec l'approche du substitut spécialisé. Nous présentons dans ce qui suit les résultats pour les adultes et pour les enfants.

La valeur monétaire de l'ensemble du travail non rémunéré accompli en 2014 est estimée à près de 171 milliards de dirham. Le travail domestique et familial atteint à lui seul environ 153 milliards de dirhams. Les activités de prise en charge et de soins ont été estimées à 14 milliards de dirhams, tandis que le travail bénévole organisé et informel à 3 milliards de dirham.

### **Comptes nationaux**

Le Système de comptabilité nationale (SCN) est un ensemble cohérent et logique de comptes et de tableaux macro-économiques conçu à des fins d'analyse et de formulation de politique économique. Néanmoins, certains agrégats comme le PIB et le PIB par habitant, ont désormais leur identité propre et les différents utilisateurs s'y réfèrent en tant qu'indicateurs synthétiques de l'activité économique. Cependant, la pertinence de ces indicateurs fournis par les comptes nationaux est remise en cause quant à la mesure du bien-être social. A cet effet, la production des informations supplémentaires est nécessaire pour répondre aux recommandations de la Commission emblématique « Stiglitz-Sen-Fitoussi ».

## **1. Dépréciation du capital fixe**

Dans une première étape, le HCP a procédé à l'estimation de la dépréciation du capital fixe (consommation du capital fixe) du secteur des administrations publiques (APU) sur la base des résultats des enquêtes sur les investissements des APU et ce à partir de 1998. Pour les autres secteurs, des travaux sont en cours et seront complétés par l'introduction d'un module spécifique sur le patrimoine et l'amortissement économique par branche d'activité au niveau des enquêtes de structure futures.

## **2. Services collectifs**

Les services de santé, d'éducation et de sécurité sociale fournis par les APU sont actuellement intégrés dans le compte des administrations publiques comme étant des transferts sociaux en nature aux ménages. Le but est de déterminer le revenu disponible ajusté des ménages et leur consommation finale effective pour une meilleure appréciation de leur niveau de vie.

## **3. Extension de la production des ménages**

Le SCN inclut dans la frontière de production tous les biens non marchands produits par les ménages. Cependant au niveau des services non marchands, seuls le loyer imputé et les services domestiques rémunérés sont pris en compte. Ainsi, les autres services que les ménages produisent pour eux même (travaux ménagers, garde des enfants, etc.) ne sont pas pris en considération dans les comptes nationaux.

Pour tenir compte de ces services, le HCP a entrepris la réalisation d'une enquête nationale sur l'emploi du temps au cours de l'année 2011. Les résultats de cette enquête ont servi, entre autres, à la confection du compte satellite des ménages.

## **4. Revenu réel et pouvoir d'achat**

Le pouvoir d'achat est appréhendé actuellement à travers le revenu réel par tête calculé en déflatant le revenu par habitant par l'indice des prix à la consommation. Il est à noter que le HCP a adopté le simulateur d'inflation qui permet en particulier de personnaliser l'évolution des prix en fonction du panier de consommation.

## **5. Distribution de revenu**

Les comptes nationaux actuels ne fournissent pas directement de répartition du revenu disponible des ménages par catégorie d'individus. Une première tentative dans ce sens a été réalisée en 2019 sur la base de l'enquête nationale sur les sources de revenu. Cette répartition sera mise à jour incessamment sur la base des données de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 2022/2023. Dans le futur, les données de ce type d'enquêtes désormais quinquennal, ainsi que l'adoption du SCN 2025, offriront une base informationnelle pour produire la répartition des revenus de manière régulière.

### **Cartographie de la pauvreté**

Etant donné la contrainte budgétaire des ressources publiques en matière de lutte contre le dénuement social, il est devenu inéluctable de procéder par un ciblage de leur affectation selon l'acuité de la pauvreté et la vulnérabilité au niveau géographique le plus réduit. Pour atteindre cet objectif, le HCP a réalisé quatre cartographies de la pauvreté en vue d'optimiser l'effort de la lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités à l'échelle territoriale la plus fine, notamment les provinces, les communes rurales, et les quartiers urbains.

Ces différentes cartes de la pauvreté ont permis :

Le ciblage des communes rurales et des quartiers urbains par l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (programmes 2006-2010 et 2011-2015);

La réforme de la distribution de quota de la farine nationale de blé tendre subventionnée;

La distribution des cartables scolaires pour les enfants démunis;

L'identification des bénéficiaires de programme pilote du Régime d'assistance médicale pour les économiquement démunis (RAMED);

Le ciblage du programme « Tayssir » de transfert conditionnel dans l'éducation qui vise la lutte contre la déperdition scolaire.

### **Analyses dynamiques des rapports entre pauvreté, croissance et inégalité**

Ces analyses ont permis de mettre en lumière la nature des liens entre la croissance et les inégalités en analysant leurs impacts sur la dynamique de la pauvreté au niveau microéconomique et mésoéconomique, moyennant respectivement les données sur le niveau de vie des ménages et les données panel de la cartographie de la pauvreté. Son objectif final consiste à étudier l'efficacité des stratégies du développement sur l'incidence de la pauvreté. Dans cette perspective, l'approche en question a permis d'analyser les répercussions des réalités macroéconomiques sur la dynamique de la pauvreté des ménages, des communes et des provinces, et d'en déduire leurs caractères pro-pauvres ou pro-riches de la croissance et de l'inégalité. L'étude a également montré que la croissance et l'inégalité n'expliquent pas à elles seules les changements dans la pauvreté. Faut-il encore que les populations soient, partout, protégées des facteurs de la reproduction sociale des déficits sociaux, à travers notamment le contrôle de la fécondité, l'accès à l'investissement dans le capital humain, et l'insertion professionnelle des diplômés

### **Analyse multidimensionnelle de la pauvreté**

Pour contribuer à améliorer la définition ainsi que l'identification des populations pauvres et vulnérables, le HCP a développé des indices multidimensionnels de mesure de la pauvreté et du niveau de vie. En plus de ces mesures, le HCP calcule également la pauvreté multidimensionnelle selon l'approche d'Oxford adoptée par le PNUD. Cet outil novateur en matière de redéfinitions des concepts de pauvreté a permis de suivre l'évolution et connaître les dimensions les plus pertinentes et les facteurs les plus déterminants de la pauvreté multidimensionnelle. Cet effort a été couronné par la réalisation de la première cartographie de la pauvreté multidimensionnelle à l'échelle locale la plus fine sur la base des données du recensement 2014.

### **Simulations de l'impact de politiques économiques sur la pauvreté et les inégalités**

Le Haut-Commissariat au Plan a élaboré un outil d'évaluation de l'impact des politiques publiques sur la pauvreté et les inégalités, et par conséquent sur les catégories sociales. Il s'agit d'un modèle d'équilibre général calculable en microsimulation (MEGC) dans lequel le lien micro-macro est établi à travers la réconciliation des informations microéconomiques issues des enquêtes auprès des ménages et des données macroéconomiques fournies par les tableaux de synthèse de la comptabilité nationale. Ce modèle permet de quantifier les effets des politiques économiques, quels soient fiscales, budgétaires, commerciales, de transferts et d'investissement, etc. Les effets peuvent ainsi être appréhendés au niveau macro sur la croissance économique, l'inflation, les équilibres macroéconomiques, la compétitivité interne et externe de l'économie nationale ainsi que sur le revenu et l'épargne des agents économiques. Au niveau micro, un ensemble d'indicateurs de niveaux de vie sont appréhendés, notamment l'évolution des dépenses de consommation des ménages et sa structure selon les classes sociales, la pauvreté et les inégalités.

Une première analyse de l'impact de quelques politiques économiques sur la croissance, la redistribution, la pauvreté et les inégalités a été conduite sur la base de ce modèle. Les politiques simulées traitent de la politique fiscale directe et indirecte, d'une part, et d'une modification de la dotation factorielle d'investissement comme source de croissance, et ce au niveau global qu'au niveau des secteurs agricole et touristique, d'autre part. Les différentes simulations illustrées font apparaître des améliorations de la croissance économique et d'une mobilité sociale ascendante, particulièrement dans le cas de l'augmentation

de l'investissement global et l'amélioration des capacités productives. Toutefois, les inégalités seraient restées rigides à la baisse et se seraient parfois même accentuées.

Une deuxième étude, utilisant le modèle d'équilibre général calculable de microsimulation et un autre modèle macro économétrique, a été réalisée pour simuler l'impact de deux mesures retenues dans les lois de finances 2009 et 2010, en l'occurrence le réajustement de l'impôt sur le revenu et l'augmentation des salaires des fonctionnaires des échelles inférieures ou égales à 9. Il s'en dégage une amélioration du pouvoir d'achat des ménages, une mobilité sociale ascendante, une stabilité des inégalités et par conséquent une réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité. Toutefois, l'amélioration des niveaux de vie serait mais accompagnée d'une détérioration des équilibres macroéconomiques.

## **II- I. Principales initiatives de lutte contre la pauvreté et les inégalités**

### **➤ Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)**

Concrétisée par la réalisation de plus de 43 000 projets de développement dans ses phases I et II. A travers sa Phase III (2019-2023), elle vise à consolider les acquis et bâtir l'avenir, et s'articule autour de 4 programmes axés sur la réduction du déficit en termes d'infrastructures et de services de base dans les zones sous équipées ; la lutte contre la malnutrition chez les enfants, et l'accompagnement des personnes en situation de précarité; l'amélioration du revenu et l'intégration économique des jeunes; le soutien du développement humain en faveur des générations montantes à travers l'investissement dans le capital humain; l'appui au préscolaire en milieu rural défavorisé constitue un axe prioritaire destiné à soutenir le développement du capital humain des générations montantes. Par ailleurs, l'INDH a accordé un intérêt particulier à la lutte contre la déperdition scolaire et ce, par le biais de la mise en place d'un dispositif de soutien scolaire au profit des élèves du primaire, en milieux rural et péri-urbain

Au titre de la troisième phase 2019-2023, l'INDH, a réalisé un total de 25.500 projets et activités, dont 8.000 unités programmées pour l'enseignement préscolaire, avec une enveloppe de près de 10,5 milliards de dirhams.

### **➤ Education : lutte contre la déperdition scolaire et appui social à l'éducation**

Afin d'encourager la fréquentation scolaire, promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation, réduire l'impact des disparités sociales et spatiales sur les performances des élèves et lutter contre les causes de l'abandon scolaire et la déscolarisation, des programmes d'appui à la scolarisation ont été mis en place ainsi qu'un programme spécifique de lutte contre la déperdition scolaire :

✓ **Programme de lutte contre la déperdition scolaire « Tayssir »** : il s'agit d'un programme d'aide financière conditionnée à la scolarisation des enfants qui a pour but de soutenir la scolarisation des enfants et contribuer à la lutte contre la déperdition scolaire en apportant un soutien financier aux familles en situation de besoin et qui gardent des enfants poursuivant leurs études aux niveaux primaire et secondaire collégial. Au titre de l'année 2021-2022, le programme « Tayssir » a bénéficié à 2.337.153 élèves.

✓ **Programmes d'appui social à la scolarisation** : ces programmes d'appui à la scolarisation visent le renforcement de l'égalité des chances et la réduction des disparités entre les sexes par milieux géographiques et socioéconomiques. Il s'agit essentiellement de l'Initiative Royale « un million de cartables », des bourses d'internat et cantines scolaires et transport scolaire.

Au titre de l'année scolaire 2022-2023, 1.270.078 élèves ont bénéficié de la restauration scolaire, dont 94% en milieu rural et 126.116 élèves ont bénéficié des services de l'internat et 530.748 élèves (dont 82% en milieu rural) ont bénéficié des services de transport scolaire.

Pour ce qui est de l'initiative Royale « un million de cartables », 4.401.328 élèves ont bénéficié de cette initiative en 2022-2023. Cette initiative a bénéficié d'un déblocage de l'ordre de 285 millions de dirhams au titre de l'année 2023.

### **➤ Assistance aux personnes à besoins spécifiques et aux populations vulnérables**

Des programmes spécifiques ont été développés par l'Etat visant à apporter une assistance aux personnes à besoins spécifiques et aux populations vulnérables. Il s'agit en particulier du programme d'aide directe aux femmes veuves, du soutien des personnes en situation de handicap et du fonds d'entraide familial :

- ✓ **Veuves en situation de vulnérabilité, assumant la garde de ses enfants orphelins** : lancé en 2014, le programme d'aide directe aux femmes veuves en situation de précarité est un fonds destiné aux femmes veuves qui remplissent un ensemble de conditions, dont les plus importantes sont la garde de leurs enfants encore en âge de scolarisation et qui attestent de leur état de besoin et l'absence de bénéficiaire d'aide publique quel que soit sa nature. Ce programme a bénéficié d'un déblocage de 4,3 milliards de dirhams dont 335 millions de dirhams jusqu'à fin septembre 2023. Le nombre des bénéficiaires de ce programme a, quant à lui, atteint au 13 septembre 2023, 130.205 veuves et plus de 220.000 orphelins.
- ✓ **Personnes en situation de handicap** : les principaux services offerts dans le cadre de ce fonds se résument à :
  - L'acquisition d'équipements spéciaux et d'aides techniques ;
  - L'appui à l'amélioration des conditions de scolarisation des enfants en situation d'handicap ;
  - L'appui à l'insertion professionnelle et aux activités génératrices de revenus ;
  - La mise en place de centres d'accueil et d'assistance pour les personnes handicapées.
 Des mesures claires ont aussi été adoptées, dans le programme gouvernemental 2021-2026, visant à renforcer les **pilliers de l'État social**, en accordant une attention particulière au partenariat avec la société civile opérant dans le domaine du handicap. **Un budget annuel de 500 millions de dirhams a été alloué à ce partenariat**, destiné à l'accompagnement social et aux services médicaux, aux crèches et écoles, à la formation et à l'insertion professionnelle et à l'accès aux services publics.
- ✓ **Programme d'entraide familiale** : le fonds d'entraide familiale a été mis en place depuis 2010, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi de Finances n°43-10 pour l'année budgétaire 2011, dans le but de renforcer la cohésion et la pérennisation de la cellule familiale. Il est destiné à assurer le paiement de la pension alimentaire, à la place des époux défailants, incapables d'honorer leurs engagements. Durant la période 2020-2022, 27.548 bénéficiaires ont reçu une pension alimentaire pour un coût global de 358,28 millions de dirhams.

#### ➤ **Egalité et promotion de l'autonomisation économique des femmes**

Conformément aux engagements du Maroc pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes, plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement.

Il s'agit essentiellement, de la publication en juin 2022 du décret portant création de la Commission Nationale pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes (CNESAF) en tant que mécanisme institutionnel visant à accélérer le processus d'égalité entre les sexes et à œuvrer pour la convergence des stratégies et des politiques publiques y afférentes tout en maintenant une coordination efficiente entre les différents acteurs concernés.

Cette Commission a lancé le processus d'élaboration du Plan Gouvernemental pour l'Egalité (PGE III) 2023-2026 et a adopté le Cadre Stratégique pour l'Egalité et la Parité des Sexes dont les principaux axes ont trait à l'autonomisation et le leadership, la protection et le bien-être, les droits et valeurs ainsi qu'un axe transversal soutenant la réalisation des mesures planifiées.

#### **II. Programme d'aide directe au logement**

Le secteur de l'habitat au Maroc, notamment social, a connu une évolution favorable et une progression constante. Les programmes appuyés par l'Etat, durant les deux dernières décennies, ont permis à des millions de Marocains d'accéder à un logement décent.

Le nouveau Programme d'aide directe au logement, qui s'étale sur la période 2024-2028, vise à renouveler l'approche d'aide à l'accès à la propriété et à venir en aide au pouvoir d'achat des ménages, à travers une aide financière directe à l'acquéreur. Ils sont éligibles les Marocains résidant au Maroc ou à l'étranger, qui ne sont pas propriétaires au Maroc et qui n'ont jamais bénéficié d'une aide au logement.

Les montants de l'aide seront en fonction de la valeur du logement acquis. Ainsi, le montant de l'aide est fixé à 100.000 Dirhams pour l'acquisition d'un logement dont le prix de vente est inférieur ou égal à 300.000 DH TTC, 70.000 Dirhams pour l'acquisition d'un logement entre 300.000 DH et 700.000 DH TTC.

Le nouveau programme d'aide au logement permettra, sur le plan social, de faciliter l'accès au logement pour les classes sociales à faible revenu et la classe moyenne, de réduire le déficit en logement et d'accélérer l'achèvement du programme « Villes Sans Bidonvilles ».

Sur le plan économique, ce programme contribuera à accroître l'offre de logement, à redynamiser le secteur de l'habitat et à dynamiser le secteur privé notamment les PME et la création d'emploi.

### **III. Mise en œuvre du chantier de la protection sociale au Maroc**

Dans un contexte marqué par les répercussions sociales importantes de la crise sanitaire de la Covid-19 et devant les multiples dysfonctionnements dont souffre le système actuel de protection sociale au Maroc, le Royaume a lancé en 2020 un projet d'envergure visant à généraliser la protection sociale pour l'ensemble des citoyens.

Cette réforme qui consacre une protection sociale universelle vise à généraliser l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) à fin 2022, les allocations familiales au courant des années 2023-2024 et à élargir la base des adhérents aux régimes de retraite et à généraliser l'Indemnité pour Perte d'Emploi à l'ensemble des salariés à l'horizon 2025.

La mise en œuvre de ce chantier s'est traduite par l'élargissement des bénéficiaires de l'AMO aux différentes catégories professionnelles et par l'intégration des bénéficiaires du Régime d'Assistance Médicale (RAMED) à l'AMO en décembre 2022 dans le cadre du mécanisme de solidarité AMO-TADAMON.

Ce processus devrait se poursuivre par la généralisation des allocations familiales et l'entrée en vigueur concomitante du Registre social unifié (RSU) selon le calendrier fixé pour la généralisation de la protection sociale.

#### **➤ AMO TADAMON**

C'est un mécanisme de couverture médical basé sur le principe de solidarité permettant aux populations n'ayant pas les moyens de payer les cotisations de bénéficier gratuitement de la protection contre le risque Maladie.

Il est entré en vigueur à partir du 1er décembre 2022 avec l'intégration des bénéficiaires du RAMED, qui, tout en continuant à bénéficier gratuitement des prestations des Etablissements publics de soins, ont désormais la possibilité d'un remboursement ou une prise en charge partielle sur les frais des médicaments, des analyses médicales, des consultations et prestations médicales effectuées dans le secteur privé. Les taux de remboursement ou de prise en charge représentent :

- ✓ 70% du tarif national de référence (TNR) ;
- ✓ Entre 70% et 100%, pour certaines maladies de longue durée (ALD) ou maladies lourdes et coûteuses (ALC) ;
- ✓ 100% en cas de prestations médicales dispensées à l'étranger ne pouvant être exécutées au Maroc.

Actuellement, le nombre de personnes bénéficiaires d'AMO-TADAMON a atteint 11 millions de personnes (assurés et ayant droit).

#### **➤ Aide sociale Directe**

Après la généralisation de l'assurance maladie obligatoire (AMO), et suite aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi, le Gouvernement a lancé le programme d'aide sociale directe à la fin de 2023. Ce programme ne sera pas limité aux seules allocations familiales, mais couvrira également certaines franges nécessiteuses de la société. En effet, ledit programme sera destiné aux enfants en âge de scolarité, aux enfants en situation de handicap et aux nouveau-nés. En outre, il est dédié aux familles pauvres et en situation de précarité, sans enfants en âge de scolarité, plus particulièrement aux ménages ayant à charge des personnes âgées.

Pour financer ce programme, le Gouvernement mobilisera les ressources nécessaires à travers, notamment, la réforme d'un ensemble de programmes sociaux existants. Dans ce cadre, le Gouvernement veillera à l'accélération de la mise en œuvre du dispositif de ciblage à travers l'exploitation de toutes les capacités financières et logistiques pour renforcer l'opération d'enregistrement dans le Registre national de la population (RNP) et le Registre social unifié (RSU).

#### ➤ **Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE)**

L'IPE est un mécanisme permettant à un travailleur qui a perdu son emploi de manière involontaire de bénéficier d'une indemnité versée par la CNSS pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois.

La réforme en cours du système de protection sociale a pour objectif de généraliser l'IPE pour les personnes disposant d'un emploi stable à l'horizon 2025. Son opérationnalisation devrait être favorisée par la simplification des conditions pour en bénéficier et par l'élargissement du nombre de bénéficiaires.

#### ➤ **Généralisation de l'accès à la retraite**

Au Maroc, quatre grandes caisses de retraite couvrent les salariés du secteur public et les salariés du secteur privé auxquelles s'ajoutent des dispositifs ou régimes collectifs d'épargne-retraite au profit des indépendants.

Ces régimes ne couvrent néanmoins qu'une part relativement faible de la population (43,5% en 2021). La généralisation de la protection sociale dans son volet retraite devrait permettre de généraliser le bénéfice de la retraite à l'ensemble de la population salariée.

Pour les indépendants, la publication de la Loi 99-15<sup>1</sup>, instituant un régime de pension pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des travailleurs non-salariés exerçant une activité libérale, devrait leur permettre d'accéder à la retraite.

En parallèle aux actions visant l'élargissement de l'accès à la retraite, des mesures ont été prises pour la valorisation du montant de la pension perçue avec la hausse de la valeur des pensions minimales de 1.000 à 1.500 dirhams par mois.

#### ➤ **Registre Social Unique : pour une amélioration des mécanismes de ciblage**

La pandémie de la Covid-19 et la crise sociale qui s'en est suivie ont montré qu'il était fondamental de disposer d'un système national d'identification et de ciblage efficace des bénéficiaires des programmes sociaux.

La mise en place de ce système nécessite un développement architectural qui se base sur trois piliers : le Registre national de la Population (RNP), le Registre Social Unique (RSU) et l'Agence Nationale des Registres (ANR).

Le RNP est un système d'identification qui permet l'identification et le suivi de toutes les personnes résidentes au Maroc. Par contre, le RSU est un système d'information national qui permet aux programmes d'appui social de déterminer l'éligibilité des ménages selon des critères socio-économiques. L'inscription à ce registre est conditionnée par l'inscription préalable au RNP.

#### **Q.4 :**

La mise en œuvre des mesures du programme gouvernemental 2021-2026 axées sur la promotion de l'emploi assureront un renforcement de la transition du secteur informel vers l'économie formelle par l'extension de la protection sociale et la création d'opportunités d'emplois de qualité. Cette transition de l'informel vers le formel se fera notamment à travers un appui à l'insertion des personnes faiblement diplômés ayant perdu leurs emplois pendant la COVID-19, ainsi que la promotion des initiatives entrepreneuriales et de développement des très petites entreprises (TPE).

Ainsi, les programmes actifs de l'emploi représentent une composante essentielle sur laquelle est bâtie la politique de l'emploi au Maroc, ils permettent à l'État d'intervenir sur le marché du travail et mettre en

---

<sup>1</sup> Publiée au B.O n°6632 du 21 décembre 2017.



exergue la politique macro et micro économique du Maroc en matière d'emploi et d'entrepreneuriat (les petites entreprises), et ce à travers la mise en oeuvre des programmes suivants :

➤ **Programmes d'appui à l'emploi salarié**

- ✓ **Programme « Idmaj »** : outre les contrats de droit commun, le programme concerne le dispositif de « contrat formation insertion » qui constitue un des dispositifs clés sur lesquels s'appuie la politique active de promotion de l'emploi dans le but de faciliter l'accès des chercheurs d'emploi au marché de travail et de contribuer à l'allègement du niveau de chômage, particulièrement parmi les diplômés.

Le programme a pour objectif d'accroître l'employabilité des chercheurs d'emploi par l'acquisition de compétences professionnelles nouvelles, notamment à travers une première expérience professionnelle.

- ✓ **Programme « Tahfiz »** : ce programme a pour objectif d'appuyer les entreprises, associations ou coopératives nouvellement créées (du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2026), qui recrutent des chercheurs d'emplois par un contrat de durée indéterminée CDI au cours des 24 mois suivant la date de démarrage de l'exploitation pour l'entreprise, dans la limite de dix salariés.

➤ **Amélioration de l'employabilité**

- ✓ **Programme « Taehil »** : ce programme a pour objectif d'améliorer l'appariement entre les compétences des bénéficiaires et les besoins des entreprises en qualifications, à travers deux mécanismes (formation contractualisée pour l'emploi – formation qualifiante ou de reconversion).

- ✓ **Formation au profit des secteurs émergents (FSE)** : afin d'appuyer la compétitivité et la croissance économique des secteurs émergents (métiers mondiaux du Maroc), à travers le développement des compétences de leurs ressources humaines, un dispositif spécifique a été mis en place. Ce dispositif prévoit l'octroi de contributions financières au profit des secteurs de l'aéronautique, l'automobile, l'électronique, l'offshoring et les énergies renouvelables, pour des actions de formation pour l'emploi ou de formation continue au profit de salariés recrutés.

➤ **Programme de formation et insertion en préscolaire**

La Mise en place d'un programme de formation et d'insertion des éducateurs et éducatrices dans le domaine de l'enseignement préscolaire à travers la signature d'une convention regroupant les partenaires clés. Environ 9000 éducatrices/eurs en ont bénéficié.

➤ **Programme « Awrach »**

Ce programme vise la création de 250.000 emplois directs dans des chantiers temporaires et durables au cours des années 2022 et 2023.

➤ **Programme « Ana moquawel »**

Le programme a pour objectif d'accompagner 100 000 porteurs de projets et auto-entrepreneurs, et former une génération d'entrepreneurs, durant la période 2023 -2026. Ce programme cible les porteurs de projets, les TPE et les auto-entrepreneurs, ainsi que les unités qui opèrent dans le secteur informel en créant un dispositif d'accompagnement inclusif participatif et de proximité.

➤ **Projet de la politique nationale de l'emploi et de l'entrepreneuriat à l'horizon 2035**

Une nouvelle Politique Nationale de l'Emploi et l'Entrepreneuriat à l'horizon de 2035 (PNEE 35) est en phase de conception pour opérationnaliser les objectifs du Nouveau Modèle de Développement (NMD).

La PNEE 35 a introduit un changement de paradigme pour l'économie publique qui reconnaît l'existence d'externalités sociales liées à l'emploi et fait appel à de nouvelles interventions pour influencer le niveau et la distribution de l'investissement national, afin de promouvoir le développement de la TPME, incluant l'auto-entrepreneur, et créer des emplois de qualité pour différents groupes de population dans tous les territoires.

La PNEE 35 reconnaît aussi l'importance d'avoir un meilleur équilibre entre les programmes de protection et promotion de l'emploi et les programmes d'assistance sociale afin de promouvoir la participation dans le marché du travail et renforcer la résilience des ménages.

La PNEE 35 vise donc à renouveler le modèle de croissance des deux dernières décennies, afin d'améliorer la dynamique du marché du travail, réduire les déficits de l'emploi, et améliorer les conditions de vie de la population.

➤ **Concours unifiés spécifiques aux personnes en situation de handicap**

Conformément à ses engagements envers les personnes en situation de handicap, Le Royaume organise depuis 2018 des concours unifiés dans plusieurs secteurs ministériels en vue de recruter des administrateurs de deuxième et de troisième grade et des techniciens de troisième grade.

L'organisation de concours unifiés au profit des personnes en situation de handicap constitue une « discrimination positive » en faveur de cette catégorie, afin de donner effet aux engagements du Royaume envers les personnes en situation de handicap, et ce, en vue de préserver leurs droits et leur dignité ainsi que leur droit au recrutement dans les administrations publiques. Le nombre de personnes en situation de handicap recrutées au sein de la fonction publique s'élève à 200 chaque année.